

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/11/2020
Réuni le : 03/12/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021
Budget primitif :]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 Oui [Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2020

Réuni le : 03/12/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2020

Réuni le : 03/12/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

conv Asso basket: le CA approuve la signature d'une convention avec le club de "Nîmes basket"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2020

Réuni le : 03/12/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv ASPC2: le CA approuve la signature d'une convention pour l'accueil à l'internat d'élèves extérieurs pendant une semaine

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2020

Réuni le : 03/12/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

conv ASPC3: le CA approuve la signature d'une convention pour l'accueil d'un stage de tennis de table du 18 au 21 décembre

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0